

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Marché de travaux

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Commune de BRUGES

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M Le Maire

Service Juridique, Marchés Publics et Achats 87, avenue Charles de Gaulle

33523 Bruges Cedex

Tél : 0556168046

Fax : 0556168424

Email : cchasson@mairie-bruges.fr

URL : <http://www.mairie-bruges.fr>

URL Profil acheteur : <http://www.marchespublics.net>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

- Services généraux des administrations publiques

OBJET DU MARCHÉ

Réfection de la piste d'athlétisme (Centre Sportif de Verdun) et éclairage.

Lieu d'exécution :

BRUGES (33520), au Centre Sportif de Verdun

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Nature et étendue :

Il s'agit de la réfection de la piste d'athlétisme du Centre Sportif de Verdun de la Commune de BRUGES en revêtement synthétique, avec aménagement d'aires d'élan de sauts et lancer de poids (surface totale 4 645 mètres carrés) et de son éclairage. Cette piste de 400 ml comprend 6 couloirs dans l'anneau et 7 couloirs en ligne droite. Ces travaux devront permettre son homologation par la F.F.A. (Fédération Française d'Athlétisme) et l'I.A.A.F. (Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme) pour des compétitions régionales. Marché à tranches conditionnelles et lots séparés

Durée du marché ou délai d'exécution :

A compter du 01/06/2010 jusqu'au 13/08/2010

Autres renseignements :

Les marchés débiteront à compter du 01/06/2010 jusqu'au 13/08/2010 (Lots 1, 2 et 3) et du 01/06/2011 jusqu'au 12/08/2011. TF: Réfection de la piste d'athlétisme Délai 2 mois 15 jours TC1: Eclairage de la piste d'athlétisme Délai 2 mois 15 jours

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Cautionnement et garanties exigés :

Retenue de garantie de 5,000%, qui peut être remplacée par une garantie à première demande ou à une caution personnelle et solidaire. Aucune garantie ni caution couvrant 0,000% du montant de l'avance

Modalités de financement :

Articles 86 à 111 du Code des marchés publics français. Caractéristiques des prix : Prix global forfaitaire. Modalités de variation des prix : Actualisation. par tranche. Une avance de 5,000% sera accordée dans les conditions prévues au contrat. Modalité de règlement des comptes : selon les modalités du C.C.A.G.-Travaux Le délai global de paiement est de 35 jours. Modalités de financements : Les travaux seront financés par des subventions notamment du CNDS et par les fonds propres de la Commune (section investissement du Budget)

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Groupement conjoint avec mandataire solidaire. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- Justifications autres en saisie libre :
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ; Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ; Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ; Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ; Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ; Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ; Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature

CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60% : Valeur technique (appréciée au travers de la note technique)

40% : Prix des prestations

PROCEDURES

Mode de passation :

Procédure adaptée

CONDITIONS DE DELAI

Date limite de réception des offres :

29/03/2010 à 12 H 00

Délai minimum de validité des offres :

90 jours

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Référence du marché :

2010/02

Renseignements complémentaires :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC4 (lettre de candidature) et DC5 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.minefe.gouv.fr. Dossier de consultation gratuit. Les prestations comportent les conditions d'exécution suivantes : Le titulaire du Marché aura pour obligation de fournir l'intégralité des bordereaux des évacuations en décharge. Conformément à la législation française, l'ouverture des offres n'est pas publique. Il sera organisé une visite du site (RV sur place), le jeudi 11 mars 2010 : - à 10 h, par Daniel BOUCHON, Responsable du Service Sports (06.07.06.51.08), pour le Lot 1, - à 14 h, par Stéphane ZYDOK, Responsable de l'Eclairage Public (06.32.16.65.65), pour le Lot 4. Les offres peuvent être transmises par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées contre récépissé. Dématérialisation des procédures : L'organisme acheteur préconise la transmission des plis par voie papier. Il accepte cependant les plis adressés par voie électronique sur sa plateforme de dématérialisation <http://marchespublics.net> permettant d'en garantir la confidentialité et la date de réception. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises (DCE). Le niveau minimum de signature électronique exigé des candidats est le Niveau II (équivalent classe 3) de la PRIS V1 (Politique de Référencement Intersectoriel de Sécurité). Le certificat de signature utilisé doit être référencé sur la liste disponible à l'adresse suivante : <http://www.entreprises.minefe.gouv.fr/certificats/>. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi. Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis et pourront faire l'objet d'une signature manuscrite. conformes à l'arrêté du 14 décembre 2009 (JO n° 0295 du 20 décembre 2009) pris en application de l'article 48 et de l'article 56 du Code des Marchés Publics et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés.

MARCHE DIVISE EN LOTS

Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots

- Lot N° 1 Description : Réfection du revêtement synthétique de la piste et aires d'élan
Quantité : Délai d'exécution TF: 2 mois 15 jour(s)
- Lot N° 2 Description : Traçage des lignes et pose des plaquettes
Quantité : Délai d'exécution TF: 2 mois 15 jour(s)
- Lot N° 3 Description : Travaux de géomètre et dossier d'homologation
Quantité : Délai d'exécution TF: 2 mois 15 jour(s)
- Lot N° 4 Description : Eclairage de la piste d'athlétisme
Quantité : Délai d'exécution TC1: 2 mois 15 jour(s)

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION

01/03/2010

ADRESSES COMPLEMENTAIRES

Renseignements d'ordre administratif

MME Chantal CHASSON

Ville de BRUGES

Service Juridique, Marchés Publics et Achats 87, avenue Charles de Gaulle

33523 Bruges Cedex

Tél : 0556168046

Fax : 0556168424

Email : cchasson@mairie-bruges.fr

Renseignements d'ordre Technique

M Daniel BOUCHON

Ville de BRUGES

Pôle Animation de la Ville Service des Sports 87, avenue Charles de Gaulle

33523 Bruges Cedex

Tél : 0556168075

Fax : 0556575148

Email : dbouchon@mairie-bruges.fr

Adresse à laquelle les documents peuvent être obtenus

MME Chantal CHASSON

Ville de BRUGES

Service Juridique, Marchés Publics et Achats 96, avenue Charles de Gaulle

33523 Bruges Cedex

Tél : 0556168046

Fax : 0556168424

Email : cchasson@mairie-bruges.fr

URL : <http://www.marchespublics.net>

Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes peuvent être envoyées

MME Chantal CHASSON

Ville de BRUGES

Service Juridique, Marchés Publics et Achats Hôtel de Ville 87, avenue Charles de Gaulle

33523 Bruges Cedex

Tél : 0556168046

Fax : 0556168424

Email : cchasson@mairie-bruges.fr

URL : <http://http://www.marchespublics.net>



BRUGES
un village dans la ville

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
(33520)

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Règlement de la Consultation

Ville de Bruges
Pôle Ressources
Service Juridique, Marchés Publics et Achats
Hôtel de Ville
87, avenue Charles de Gaulle
33523 BRUGES CEDEX
Tél: 05 56 16 80 46

REFECTION DE LA PISTE D'ATHLETISME (CENTRE SPORTIF DE VERDUN) ET ECLAIRAGE

Date et heure limites de réception des offres

Lundi 29 mars 2010 à 12 heures

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

<u>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</u>	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	4
<u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u>	4
2.1 - DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION	4
2.2 - VARIANTES ET OPTIONS	4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	5
2.5 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	5
2.6 - CONFIDENTIALITE ET MESURES DE SECURITE	5
<u>ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS</u>	5
3.1 - MAITRISE D'OEUVRE	5
3.2 - ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DU CHANTIER	5
3.3 - CONTROLE TECHNIQUE	5
3.4 - SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS	5
<u>ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</u>	5
<u>ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</u>	6
5.1 - DOCUMENT A PRODUIRE	6
5.2 - VARIANTES	8
5.3 - USAGE DE MATERIAUX DE TYPE NOUVEAU	8
<u>ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</u>	8
<u>ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</u>	8
7.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	8
7.2 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE	9
<u>ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	10
8.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	10
8.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	10
8.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	10

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne : **Réfection de la piste d'athlétisme (Centre Sportif de Verdun) et éclairage**

Il s'agit de la réfection de la piste d'athlétisme du Centre Sportif de Verdun de la Commune de BRUGES en revêtement synthétique, avec aménagement d'aires d'élan de sauts et lancer de poids (surface totale 4 645 m²) et de son éclairage. Cette piste de 400 ml comprend 6 couloirs dans l'anneau et 7 couloirs en ligne droite. Ces travaux devront permettre son homologation par la F.F.A. (Fédération Française d'Athlétisme) et l'I.A.A.F. (Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme) pour des compétitions régionales.

Lieu(x) d'exécution : BRUGES (33520), au Centre Sportif de Verdun
Avenue de Verdun
Accès chantier : rue Jules Ladoumègue

1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

1.3 - Décomposition de la consultation

Les travaux comportent une tranche ferme et 1 tranche(s) conditionnelle(s) et sont répartis en 4 lots désignés ci-dessous :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1 TF	Réfection du revêtement synthétique de la piste et aires d'élan
2 TF	Traçage des lignes et pose des plaquettes
3 TF	Travaux de géomètre et dossier d'homologation
4 TCond.	Eclairage de la piste d'athlétisme Création d'un éclairage sur la piste d'athlétisme du Stade de Verdun avec une uniformité comprise entre 0,6 et 0,7.

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé et leur répartition par tranche est indiquée au C.C.A.P. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Dans le cadre des marchés à tranches, les prix seront établis sans rabais ni dédit.

1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), par lot sont :

<i>Lot</i>	<i>Classification principale</i>	<i>Classification complémentaire</i>
1	Travaux de revêtements de sols. (454321304)	
	Équipements d'athlétisme. (374150000)	
2	Équipements d'athlétisme. (374150000)	
3	Équipements d'athlétisme. (374150000)	
4	Installation de matériel d'éclairage public. (453161109)	

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

A titre indicatif, les travaux débuteront à compter du 1^{er} juin 2010 et s'achèveront le 13 août 2010 pour les lots 1, 2 et 3 (Tranche ferme).

Le lot 4 fait l'objet d'une tranche conditionnelle.

2.2 - Variantes et Options

2.2.1 - Variantes

Les concurrents doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base).

Mais ils peuvent également présenter, conformément à l'article 50 du Code des marchés publics, une offre comportant des variantes.

Les variantes seront acceptées au niveau du revêtement imperméable.

2.2.2 - Options

Sans objet.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les travaux seront financés selon les modalités suivantes : Les travaux seront financés par des subventions notamment du CNDS et par les fonds propres de la Commune (section investissement du Budget)

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 35 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 - Conditions particulières d'exécution

Cette consultation comporte des conditions particulières d'exécution dont le détail est indiqué dans le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P).

Le titulaire du Marché aura pour obligation de fournir l'intégralité des bordereaux des évacuations en décharge.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 15 du Code des marchés publics.

2.6 - Confidentialité et mesures de sécurité

Sans objet.

Article 3 : Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

**Ville de Bruges
87, avenue Charles de Gaulle
Hôtel de Ville
33520 BRUGES**

Le maître d'œuvre est : **M. le Maire**

Les missions du maître d'œuvre sont : DET et OPC

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Sans objet.

3.3 - Contrôle technique

Sans objet.

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

A la première réunion de chantier pour le démarrage de travaux, l'entreprise devra fournir son PPSPS auprès du Maître d'Ouvrage.

Article 4 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)

- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés (plans)
- Les Devis Quantitatifs et Estimatifs
- Les Bordereaux de Prix Unitaires.

Le dossier de consultation des entreprises sur support papier, sera remis gratuitement à chaque candidat.

Mais il est également disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : <http://www.marchespublics.net>.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Article 5 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Document à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC4 (lettre de candidature) et DC5 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.minefe.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

Les certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats sont en particulier :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Certificats qualif. prof./qualité</i>
4	Eclairage de la piste d'athlétisme	Qualification TN4/ME4

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 8 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Devis Quantitatif et Estimatif (DQE)
- Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
- Note technique présentant l'organisation du travail et les moyens (description des opérations, planning des différentes tâches), les fiches techniques des produits utilisés et la notice de mise en œuvre (pose du revêtement)
- Planning détaillé déroulement des travaux
- Fiches techniques et documentations concernant tous les matériaux et matériels sportifs
- Attestation de visite du site (pour les lots 1 et 4).

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

Tous les documents qui seront joints en retour de l'appels d'offre (Acte d'Engagement, CCAP, CCTP, BPU, DQE ...) doivent porter la mention manuscrite « lu et approuvé », le nom du signataire et sa signature ainsi que le cachet de l'entreprise faisant apparaître le numéro de SIRET et chaque page des documents doivent être paraphée.

NOTA :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5.2 -Variantes

Les candidats présenteront un dossier général « variantes » comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

5.3 - Usage de matériaux de type nouveau

Sans objet.

Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacités techniques et financières
Capacités professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
1-Valeur technique (appréciée au travers de la note technique)	60
2-Prix des prestations	40

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, il ne sera tenu compte que des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

La présente consultation fera l'objet d'une négociation avec tous les concurrents.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 8 jours.

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

7.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

<u>Offre pour :</u> Réfection de la piste d'athlétisme (Centre Sportif de Verdun) et éclairage Lot n°..... NE PAS OUVRIR
--

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Service Juridique, Marchés Publics et Achats
Hôtel de Ville
87, avenue Charles de Gaulle
33523 BRUGES CEDEX**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.

7.2 – Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie papier mais accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.marchespublics.net>. Il est à préciser que le choix du mode de transmission est irréversible : l'utilisation d'un mode de transmission différencié entre la candidature et l'offre n'est pas autorisée.

Par contre, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, disquette ou tout autre support matériel) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ».

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises (DCE).

Le niveau minimum de signature électronique exigé des candidats est le Niveau II (équivalent classe 3) de la PRIS V1 (Politique de Référencement Intersectorielle de Sécurité). Le certificat de signature utilisé doit être référencé sur la liste disponible à l'adresse suivante : <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

La dématérialisation doit être conforme à l'arrêté du 14 décembre 2009 (JO n° 0295 du 20 décembre 2009) pris en application de l'article 48 et de l'article 56 du Code des Marchés Publics et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés.

Article 8 : Renseignements complémentaires

8.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :
Service Juridique, Marchés Publics et Achats
87, avenue Charles de Gaulle
33523 BRUGES CEDEX
Chantal CHASSON
Tél : 05 56 16 80 46
Fax : 05 56 16 84 24
Courriel : cchasson@mairie-bruges.fr

Renseignement(s) technique(s) :
Pôle Animation de la Ville
Service des Sports
87, avenue Charles de Gaulle
33523 BRUGES CEDEX
Daniel BOUCHON
Tél : 05 56 16 80 75
Fax : 05 56 57 51 48
Courriel : dbouchon@mairie-bruges.fr

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2 - Documents complémentaires

Sans objet.

8.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Il sera organisé une visite du site (RV sur place), **le jeudi 11 mars 2010** :

- à **10 h**, par Daniel BOUCHON, Responsable du Service Sports (06.07.06.51.08), **pour le Lot 1**,
- à **14 h**, par Stéphane ZYDOK, Responsable de l'Eclairage Public (06.32.16.65.65), **pour le Lot 4**.